

Arrêté du 22 décembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial de service placé auprès de la directrice des services judiciaires
NOR : JUSB1135051A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2011 Etablissant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires et fixant le nombre de sièges de titulaire et de suppléants ;

Vu les désignations auxquelles il a été procédé par lesdites organisations,

ARRÊTE :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au comité technique spécial de service placé auprès de la directrice des services judiciaires :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
USAJ/UNSA	- Monsieur Philippe GILABERT - Monsieur Hervé BONGLET - Monsieur Jean- Jacques KUSTER	- Madame BRUNEAU-BERCHERE - Monsieur Patrick COCULET - Monsieur Serge BILLIG
Syndicat national CGT des services judiciaires	- Madame Martine MOTARD - Monsieur Joël THEILLARD - Monsieur Michel DEMOULE	- Monsieur Jean-Michel JOLY - Madame Danielle ROUBAUD - Madame Dominique DUTEMPS
Syndicat national C.JUSTICE	- Madame Lydie QUIRIE - Madame Nicole DELAUNAY	- Madame Anne DECAUDIN - Madame Nadia OPALA
Syndicat des greffiers de France	- Madame Isabelle BESNIER-HOUBEN	- Madame Annie FOUR
Fédération Interco CFDT Justice	- Monsieur Michel BESSEAU	- Monsieur Jean-Paul LATAPIE

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3

L'arrêté du 20 mai 2011 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité technique paritaire central auprès de la directrice des services judiciaires est abrogé.

Article 4

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 22 décembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des services judiciaires,

Véronique MALBEC